

Le casse-tête du consensus

Toutes les décisions de l'OMC sont prises par consensus, pratique diplomatique essentielle puisque pratiquement tous les accords de l'OMC s'intègrent dans un Engagement unique que les membres doivent accepter ou rejeter intégralement. L'évolution et l'interprétation des règles de l'OMC dépendent de négociations diplomatiques et non d'un vote majoritaire ou d'une ordonnance d'un tribunal, et c'est pour cela que l'atteinte du consensus demeure la principale difficulté. La règle du consensus au sein d'un grand groupe impose un lourd fardeau au président ou au secrétariat qui doit dégager le compromis qui se prêtera le mieux au consensus (Kahler, 1993). Dans la présente partie, je m'attache au problème que pose l'obtention du consensus dans les négociations sur les nouvelles règles et non au processus de surveillance de la conformité et de mise en œuvre des obligations de l'OMC déjà en place. Certaines questions politiques devront être déterminées par consensus, à savoir s'il y a lieu de lancer un nouveau cycle, les points sur lesquels portera le cycle de négociations et s'il y a lieu de reconnaître les projets d'accord. Je cherche particulièrement à déterminer si les mini-ministérielles peuvent contribuer à solutionner le casse-tête que représente le consensus. Trois des techniques qui sont couramment appliquées pour favoriser le consensus au sein de grandes organisations complexes comme l'OMC, laquelle compte aujourd'hui près de 150 membres disparates, le sont aussi dans les mini-ministérielles : intervention des politiciens, participation limitée à un petit nombre et contexte informel. J'explorerai ici brièvement l'évolution de ces procédés interdépendants, ainsi que les tensions bien connues qu'elles suscitent.

Participation politique

Accord provisoire élaboré dans l'attente de l'entrée en vigueur de la Charte de la Havane instituant une Organisation internationale du commerce (OIC), le GATT n'ait pas été doté d'une structure institutionnelle—il a simplement évolué par la pratique, notamment avec le recours aux procédures de règlement des différends